

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 11 juin 2021

✚ DELIBERATION N° : 2021 1106-31

❖ Objet : Vote des taxes d'imposition 2021

Le conseil municipal,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
- **Vu** la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),
- **Vu** l'article 1639 A du Code Général des Impôts. Considérant que la loi de finances pour 2020 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH),

- **Considérant** que le taux de TH nécessaire en 2021 et 2022 au calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et de la taxe sur les logements vacants sera le taux de 2019,
- **Considérant** qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des autres taxes locales pour l'année 2021.
- **Considérant** que le taux de TFNB voté le 08/04/2021, dans la délibération N° 2021 0408-20, ne respecte pas les règles de lien et de variation proportionnelle.
- **Ayant entendu** l'exposé du Maire, Monsieur Thierry PERARO

➤ **APRES en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **Décide** d'annuler la délibération N° 2021 0408-20.
- **Décide** d'appliquer pour l'année 2021 les taux suivants aux impôts directs locaux :

Taxes	Taux
TFB	35.98%
TFNB	65.02%

- **Charge** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Nota : Le TFB à 35.98% intègre les 25.98% qui étaient auparavant prélevées par le département

 **DELIBERATION N° : 2021 1106-32**

❖ Objet : Remise de dette loyer juillet 2021

Le conseil municipal,

- **Vu** l'article 2121-29 du CGCT
- **Considérant** que l'état de la location du logement 145 route des écoliers à Campagne nécessite une remise de dette sur le prochain loyer de 200€ à l'attention des nouveaux locataires.

➤ **APRES en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **Décide** d'appliquer une remise de dette de 200€ aux locataires du logement 145 route des écoliers sur le loyer de juillet 2021

 **DELIBERATION N° : 2021 1106-33**

❖ Objet : Achat de pierres

- **Vu** l'article 2121-29 du CGCT
- Monsieur Le Maire fait part au conseil du besoin d'achat de pierres pour l'aménagement paysager devant la mairie et de la proposition d'un administré de la commune de vendre pour une somme de 50€ les pierres nécessaires à cet aménagement.

➤ **APRES en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DECIDE** de l'achat de pierres à cet administré et désigne Mr Le Maire pour réaliser toutes les démarches nécessaires à cette acquisition.

✚ **DELIBERATION N° : 2021 1106-34**

❖ **OBJET : Affectation des résultats de fonctionnement 2020 à la section d'investissement du BP 2021**

Le Maire propose d'affecter l'excédent d'exploitation de l'année 2020 d'un montant de 50 000€ à la section d'investissement du budget principal 2021.

APRES en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DECIDE** d'affecter l'excédent d'exploitation de l'année 2020 d'un montant de 50 000€ à la section d'investissement du budget principal 2021 au compte 1068.